

**COMMUNE DE VERSAUGUES**  
**COMPTE RENDU N°2016/06 DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 28 OCTOBRE**

L'an deux mil seize, le vendredi 28 octobre à VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis ACCARY, Maire.

**Date de Convocation** : 18 octobre

*Nombre de Conseillers en exercice : 11      Nombre de Présents : 09      Nombre de Votants : 11*

**Étaient présents** : Louis ACCARY, Maire, Patrick BERLAND, Colette RISSO, Adjoint, Betty CARLI, Martine CHATELLIER, Daniel BOURGEON, Christophe BORDE , Ludovic DAVID et Nathalie KRZEMINSKI , Conseillers Municipaux.

**Était absents** : Chantal MERLE qui donne pouvoir à Martine CHATELLIER  
Stéphane MURE qui donne pouvoir à Ludovic DAVID

**Secrétaire de séance** : Patrick BERLAND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**1°) – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE :**

**APPROUVE** le compte-rendu de la précédente séance en date du 16 septembre 2016, qui n'appelle aucune remarque ni observation particulière.

**2°) – TRAVAUX MAIRIE:**

Le Maire informe le Conseil que les dernières subventions ont été attribuées (2 ayant été refusées) à savoir réserve parlementaire : 3.000,00 €

DETR : 7.237,00 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL : 10.290,00 €

Soit un total de 20.527,00€

pour un montant de travaux 40. 275,00 € ht

dont voici le détail :

- Maçonnerie : 9.702,10 €
- Revêtement de sol : 3.014,00 €
- Plâtrerie peinture : 16.930,00 €
- Electricité : 3.815,00 €
- Rayonnage : 4.993,00 €
- Matériel : 1.821,00 €

Pour réduire le coût des travaux, la démolition sera réalisée par l'employé communal, d'où une économie environ 2.000,00 € -

Le Conseil décide d'engager les travaux (pour environ 38.000,00€ HT). Une réunion de chantier sera organisée dans les meilleurs délais, sachant que la Commune devra recourir à un emprunt pour financer la part restant à sa charge.

### **3°) - EMPRUNT**

Madame RISSO, adjointe, présente les différentes propositions de prêts.

Le Conseil décide de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne pour un montant de 18.000,00 € sur 15 ans .

### **4°) - COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Le Conseil prend connaissance de l'arrêté de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, actant la modification statutaire de la Communauté de Communes de PARAY-LE-MONIAL, Concernant la nouvelle Communauté de Communes, le Conseil délibère afin qu'un suppléant puisse être désigné dans les communes n'ayant qu'un délégué.

### **5°) - QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1- CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :**

Elle aura lieu le 11 novembre à 11 heures, suivi du verre de l'amitié offert par la municipalité. Toute la population est invitée à y participer.

#### **2- REPAS DES ANCIENS :**

Il est prévu le 11 novembre, à partir de 12 heures. Le Conseil finalise le choix du menu.

#### **3- INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES:**

Elles devront avoir lieu jusqu'au 31 décembre pour les nouveaux arrivants dans la Commune.

#### **4- TOIT DE LA SALLE DES FETES**

Des fuites récurrentes se produisent sur le toit de la salle des fêtes, au dessus du couloir menant aux sanitaires. Une lettre sera faite à Monsieur BONNIAUD (architecte).

#### **5- TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une taxe d'aménagement d'un montant de 84 € sera perçue par la Commune pour des travaux de réhabilitation d'une maison.

#### **6- CULTIVONS NOS CAMPAGNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a participé à l'assemblée générale de l'association « Cultivons nos campagnes ».

Cette association propose, entre autres, un piégeage des ragondins qui provoquent d'importants dans les chemins et qui peuvent être dangereux pour les humains et les animaux.

L'adhésion maximum est de 20,00 € ou de 10,00 € si celle-ci se fait par le biais d'une intercommunalité. Contact sera pris avec la CC de PARAY-LE-MONIAL,

#### **7- SYNDICAT DES EAUX**

Monsieur Patrick BERLAND, donne le compte-rendu de la dernière réunion. Une petite hausse est prévue qui doit se traduire par une augmentation de 2,70 € pour 100 m3.

Un appel d'offres est prévu pour renouveler le contrat passé jusqu'à maintenant avec la SAUR.

### **8- BORNE INCENDIE :**

Les travaux de réparation concernant la borne incendie au Rourat devraient être effectués prochainement par la SAUR.

### **9- INFORMATIONS DIVERSES :**

Les fossés ont été faits par l'Entreprise BOURGEON.

Les poteaux téléphoniques n'ont pas été changés à ce jour.

Le toit de la petite cabane au cimetière est en très mauvais état ; cette cabane sera réparée par des bénévoles du Conseil.

Les radiateurs de la petite salle ont été posés.

Certains membres du Conseil constatent que le car de ramassage scolaire de ST-YAN passe toujours à vide. Ce fait a déjà été signalé plusieurs fois

### **10- TELETHON :**

Les membres du foyer rural feront le tour des maisons de la Commune à partir du vendredi 25 novembre dans l'après-midi, le samedi 26 novembre au matin et le dimanche 27 au matin.

### **11- VOEUX**

La date des vœux est fixée au dimanche 8 janvier à 11 heures. Toute la population est invitée.

### **12- ANIMATIONS DE NOEL**

Le Samedi 17 décembre, un après-midi d'animation est prévu pour les enfants en collaboration avec la Fraternelle.

A 18 heures, une messe sera célébrée par Monseigneur l'évêque d'Autun, suivi d'un envol de lanternes chinoises à 18 h 45 et de la visite des décorations de Noël au Bourg. La soirée se terminera autour d'un vin chaud offert par la Municipalité. Toute la population est invitée à venir au moment de son choix pour passer une agréable fin de journée.

Le Conseil fixe les permanences du samedi.

La prochaine réunion est prévue le 16 décembre, si besoin est.

La séance est close à 22 h 00.

Le Secrétaire de séance,

**Patrick BERLAND**

Le Maire,

**Louis ACCARY**

## **INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE**

**Pour les nouveaux habitants :**

**A effectuer en Mairie jusqu'au 31 décembre**

**Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.**